



Préambule

Madame, Monsieur,

À peine les dernières réponses aux demandes déposées dans le cadre du 1^{er} train de mesures envoyées en décembre dernier, le service de la culture s'est attelé à mettre en œuvre les mesures de soutien du 2^e train de mesure. Et bonne nouvelle ! Grâce à la modification apportée à l'ordonnance le 18 décembre dernier, les actrices et acteurs culturels seront à nouveau indemnisables par les cantons. Nous attendons donc vos requêtes et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Quant au soutien aux projets de transformation, s'ils vous semblent encore un peu obscurs, trois solutions s'offrent à vous : dans l'ordre - consulter l'enregistrement du workshop organisé au niveau romand, vous inscrire à la visioconférence du 11 février prochain ou encore, adresser un mail au service de la culture avec vos questions.

Parce que nous voulons voir la lumière au bout du tunnel, nous avons décidé de lancer l'appel à projets d'envergure et on se réjouit de découvrir vos projets grand format.

Quant au patrimoine, il pulse d'une belle vitalité. Que ce soit le temple de Môtiers ou les sites palafittiques, les fouilles menées au Val-de-Travers ou encore les archives qui ont envie de prendre de la hauteur, les opportunités de choyer les richesses patrimoniales du canton se déploient à foison.

Bonne lecture !

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction

COVID-19 : indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s

En collaboration avec les cantons, la Confédération a réintroduit la possibilité, pour les actrices et acteurs culturel-le-s, de se faire indemniser pour leurs pertes de revenu. Les demandes peuvent être liées à des événements annulés ou reportés, ainsi qu'à des contrats non planifiés – des engagements qui n'ont pas pu être finalisés en raison de la pandémie. La période couverte va du 19 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Dès à présent, les demandes peuvent être déposées sur le [site du service de la culture](#). Vous y trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que les modalités de dépôt des dossiers.

À la différence du 1^{er} train de mesures, des délais ont été établis pour le dépôt des demandes et correspondent à des périodes de dommages. Le prochain délai de dépôt des dossiers est fixé au 28 février 2021 et couvre la période du 19 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

[En savoir plus](#)



COVID-19 : 1er délai pour le dépôt des demandes d'indemnisation des entreprises culturelles

Avec la mise en œuvre du deuxième train de mesures, des délais ont été établis pour le dépôt des demandes d'indemnisation. Ils permettent notamment de faciliter le traitement des demandes.

Les entreprises culturelles concernées par des dommages survenus entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 décembre 2020 peuvent déposer leur demande **jusqu'au 31 janvier 2021**, sur le site du service de la culture.

La période du 26 septembre au 31 octobre 2020 peut également être indemnisée, mais les requêtes doivent concerner des dommages qui n'étaient pas encore connus au 20 septembre 2020.

[En savoir plus](#)



COVID-19 : visioconférence sur les projets de transformation

Par le biais d'un soutien aux projets de transformation, les entreprises culturelles peuvent demander un financement pour des projets développés afin de s'adapter aux circonstances liées à la pandémie.

Les cantons romands ont organisé un workshop afin de proposer des exemples concrets et d'accompagner la réflexion autour des projets de transformation. Vous pouvez revoir cette

discussion sur la page [Facebook de Culture Valais](#).

Afin de vous accompagner dans le dépôt de vos demandes de soutien, le service de la culture vous propose une visioconférence le **11 février à 10h**. Lors de ce rendez-vous, il s'agira de parcourir le formulaire de demande et de répondre aux questions le concernant.

Vous pouvez vous y inscrire par mail jusqu'au 7 février, en écrivant à l'adresse CovidCulture@ne.ch.



Appel à projets : envergure supracantonale

Chaque année, le service de la culture met en place un appel à projets réservé aux créations d'envergure cantonale et supracantonale dans le domaine de la musique et des arts de la scène. Il permet notamment de soutenir des projets ambitieux. Ce dispositif de soutien – initialement prévu à l'automne 2020 – a été décalé à ce début d'année, afin d'être réalisable eu égard à l'évolution de la situation sanitaire. Néanmoins, les critères d'octroi seront considérés avec la même souplesse que ne l'exige la situation : l'importance de la diffusion sera jugée à l'aune de la pandémie et de ses conséquences sur les tournées.

Les dossiers peuvent dès à présent être déposés sur CULTURAC et jusqu'au 28 avril 2021.

[En savoir plus](#) (onglets musique et arts de la scène)

Patrimoine et archéologie



Restauration du temple de Môtiers

Un chantier de restauration qui s'avèrera sans nul doute passionnant s'ouvre en février dans le Val-de-Travers : celui du temple de Môtiers, au cœur d'un village reconnu d'intérêt national par la Confédération pour la valeur exceptionnelle de son patrimoine bâti. L'assainissement par décrépiage des murs enduits de ciment en 1960 permettra la lecture archéologique des maçonneries, dont certaines datent d'avant l'an mil comme l'ont révélé les fouilles menées à la fin de l'année dernière pour l'établissement d'un drainage sur le pourtour de l'édifice. Par ailleurs, les exceptionnelles qualités architecturales de la nef remaniée en 1515 et du chœur du 17^e siècle seront mises en valeur.

L'église est très régulièrement utilisée pour les célébrations de la paroisse réformée, mais également par d'autres Églises, catholiques ou évangéliques. De nombreux concerts y sont en outre organisés.

En savoir plus



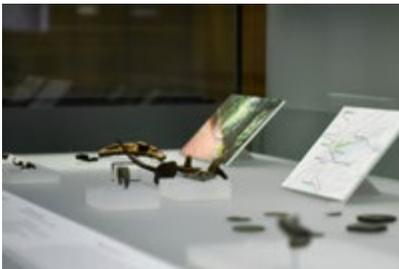
Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes : 10 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

En 2021, l'archéologie célèbre un petit jubilé ! Il y a en effet 10 ans, précisément le 27 juin 2011, les « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes » ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : 111 sites localisés en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, en Slovénie et en Suisse, forment depuis un bien sériel transnational du patrimoine mondial, représentant plus de 1000 sites palafittiques connus du Néolithique et de l'âge du Bronze.

De nombreux événements spécifiques auront lieu autour des Alpes et à Neuchâtel à l'occasion de cette année de jubilé.

[En savoir plus](#)

Laténium



Le Val-de-Travers en long et en large

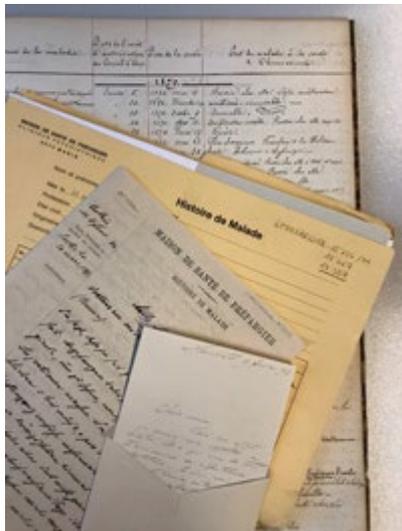
Entre 2018 et 2020, l'[Institut d'archéologie](#) de l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec la [section Archéologie](#) de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel (OPAN), a mené trois campagnes de prospection dans le Val-de-Travers, intégrant à chaque fois huit étudiants en archéologie.

Ces explorations ont permis de documenter l'occupation de cette région au cours des millénaires. Un premier aperçu de ces découvertes est présenté dans un petit espace d'exposition que deux étudiantes en archéologie ont réalisé dans le cadre d'un stage de muséologie au Laténium.

Ce projet leur a permis de vivre de A à Z le processus scientifique, de la recherche à la transmission des résultats au public.

[En savoir plus](#)

Archives



Ça déménage aux archives !

Ça déménage aux Archives ! Hébergées depuis près de mille ans au Château de Neuchâtel, les Archives de l'État rêvent de nouveaux horizons. Le Conseil d'État vient en effet de déposer une demande de crédit d'étude pour l'implantation d'un « Nouveau Centre d'Archives » (NCA) à La Chaux-de-Fonds. Le Grand Conseil se penchera sur la question au printemps 2021.

Le projet NCA réunit toutes les conditions nécessaires pour garantir la pérennité des Archives de l'État à très long terme : dépôts centralisés, sûrs et spacieux, locaux de travail adaptés et fonctionnels, et, bien entendu espaces d'accueil et de consultation pour le public.

[Découvrez tous les détails du projet NCA](#)

L'archivage des dossiers médicaux, entre respect du secret médical et devoir de mémoire

La pandémie de coronavirus nous le rappelle depuis des mois : la santé est au cœur de nos préoccupations. Comment la documenter et comment conserver pour le futur des traces de l'activité médicale ? La réponse passe notamment par l'archivage de dossiers médicaux hospitaliers, rendu possible grâce à une révision conjointe de la loi de santé et de la loi sur l'archivage entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, acceptée sans opposition par le Grand Conseil en septembre dernier.

Au-delà de l'histoire de la médecine et de la pratique hospitalière, les dossiers de soins sont une des sources essentielles pour aborder l'histoire du corps ou de la mort, d'un point de vue social, sanitaire ou économique. Mais ces dossiers sont également un enjeu majeur en termes de respect du secret médical et de protection des données personnelles ; c'est pourquoi leur consultation n'est possible qu'à des fins scientifiques et sur autorisation écrite du médecin cantonal, si nécessaire après consultation de la commission d'éthique de la recherche.

[Découvrez tous les détails de cette révision législative dans le rapport accepté par le Grand Conseil.](#)

Appels à projets et échéances

Musique : 8 février 2021

Arts de la scène : 8 mars 2021

Envergure supracantonale : 28 avril 2021

COVID-19 :

Indemnisation des entreprises culturelles : 31 janvier 2021

Projets de transformation : 21 février 2021

Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s : 28 février 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)